

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE
DU 24/06/2022**

Etaient présents :

Présidence : Jérémy GOSSELIN

Responsables Ressources Humaines : Anne TARDIVEL et Céline GANDOLFO

Membres Titulaires Employés : Anne GICQUIAUD
Leslie MAILLARD
Romain THOMÉRÉ
Nathalie RAULT

Membre Titulaire Cadres : Olfa AOUNI

Membres Suppléants Employés : Didier MAHÉ

Membres Suppléants Cadres : Isabelle BRIGNONEN

Membres Sortants : François TAPIE

Absent(s) excusé(s) :

Délégué Syndical C.G.T : Franck CHAUVIN

La séance s'est ouverte le 24/06/2022 à 15h07

1) APPROBATION DU PV DU 21/04/2022

Le PV a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Il est rappelé les attributions du CSE :

- Le CSE est composé de l'employeur et d'une délégation élue du personnel
- Le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière du Casino, à l'organisation du travail et à la formation professionnelle.
- Le CSE a également des attributions en matière d'activités sociales et culturelles.

Les missions du CSE :

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.
- Il contribue à promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise et réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.
- Il est amené à émettre des avis consultatifs lors d'information et de consultation obligatoire

Le Bureau du CSE :

- Le Trésorier du CSE est le gardien et le garant des comptes du CSE. Il intervient sur le plan financier et comptable, gère les ressources du CSE, veille au bon équilibre des comptes bancaires et à la bonne tenue de la comptabilité
- Le secrétaire du CSE a pour rôle principal d'assurer une gestion administrative du CSE. Il doit établir l'ordre du jour en relation directe avec l'employeur. Il prend en charge la rédaction des procès-verbaux.

3) CONSTITUTION DU BUREAU

Désignation du Trésorier

A l'unanimité des membres présents, soit avec 7 voix, Anne GICQUIAUD a été nommée Trésorière du Comité Social et Economique.

Le vote a eu lieu à main levée.

Désignation du Secrétaire

A l'unanimité des personnes présents, soit avec 7 voix, Leslie MAILLARD a été nommée Secrétaire du Comité Social et Economique, et Olfa AOUNI a été nommée Secrétaire Adjointe.

Le vote a eu lieu à main levée.

4) PRESENTATION DES COMPTES DE L'ANCIEN CSE

Les comptes du CSE sortant ont été présentés (ANNEXES 1 et 2).
Aucune remarque particulière n'a été émise.

5) CREATION D'UNE COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITION DE TRAVAIL – CSSCT

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) se voit confier, par délégation du comité social et économique (CSE), tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du CSE.

Elle doit être composée au minimum de 3 représentants du personnel titulaires, désignés par le CSE.

Elle est non obligatoire dans les entreprises de – de 300 ans salariés.

La décision d'instaurer ou non une CSSCT se prend au sein de l'entreprise, soit par accord d'entreprise, soit en l'absence de délégués syndicaux, d'un commun accord entre l'employeur et le CSE. L'accord fixe alors les modalités de mise en place de la CSSCT en définissant :

- le nombre de représentants au sein de la CSSCT ;
- les missions déléguées au CSSCT par le CSE et leurs modalités d'exercice ;
- leurs modalités de fonctionnement ;
- les moyens qui leur sont alloués ;
- les conditions et modalités dans lesquelles une formation spécifique correspondant aux risques ou facteurs de risques particuliers, en rapport avec l'activité de l'entreprise peut être dispensée aux membres de la commission.

Après concertation des membres présents du CSE et du représentant de l'employeur il a été décidé de ne pas mettre en place de CSSCT.

L'ensemble des membres du CSE souhaitant occuper ces fonctions.

6) FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CSE

Les membres du CSE, ou le cas échéant, les membres de la commission santé, sécurité et condition de travail – CSSCT, doivent bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

La durée minimale de formation est de 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés.
Au moins 5 jours lors d'un premier mandat CSE.

2 formations Membres CSE sont prévues :

- Membres CSE en formation initiale prévue du 17 au 21 octobre 2022 :
 - Isabelle BRIGNONEN
 - Leslie MAILLARD
 - Nathalie RAULT

- Membres CSE en formation renouvellement du 10 au 12 octobre 2022 :
 - Olfa AOUNI
 - Anne GICQUIAUD
 - Didier MAHE
 - Romain THOMERE

7) REGLEMENT INTERIEUR DU CSE : MODIFICATION OU RECONDUCTION

Le Règlement intérieur du CSE est présenté aux membres du CSE.

Le règlement intérieur du CSE est reconduit à l'unanimité des membres présents.

8) SUIVI DE L'ACTIVITE

Les résultats des MAS sont en hausse de 6.51 % sur le mois par rapport à N-2 et en baisse de – 16.49 % sur la saison. La fréquentation est en baisse de -24.42% sur le mois par rapport à N-2.

Les résultats des jeux traditionnels sont en hausse sur la période +39.27% sur le mois par rapport à N-1.

Les résultats du bar et du restaurant ne peuvent pas être comparés avec les périodes précédentes.

A noter l'arrivée de 14 nouvelles machines à sous et 4 nouveaux modèles.

9) MOUVEMENTS

ENTRÉES CDI

Mai 2022

Thomas MEKKI, Barman, embauche CDI le 09/05/2022

Juin 2022

Florian MASSOT-CHAZAL, Croupier 2^{ème} catégorie, embauche CDI le 01/06/2022

Léa AULLAINS, Assistante de salle, embauche CDI le 01/06/2022

ENTREES CDD

Mai 2022

Céline GANDOLFO, Responsable RH, CDD remplacement Anne TARDIVEL, du 23/05/2022 au 08/01/2023

SAISON – Mai à Juin 2022

Martin ARNAULT, Barman, embauche CDD saisonnier du 09/05/2022 au 21/08/2022

Elise BODET, Caissière MAS, embauche CDD saisonnier du 27/06/2022 au 04/09/2022

Léa RIVIERE, Serveuse, embauche CDD saisonnier du 01/06/2022 au 31/08/2022

DÉPARTS CDI

Mai 2022 :

Océane LE GOFF, Barmaid, fin de contrat le 04/05/2022

Alexandre DEMANGEL, Chargé de communication, fin de contrat le 22/05/2022

Juin 2022 :

Pierre MARGANA, Directeur responsable, fin de contrat le 30/06/2022

Abdelkader CHERGUI, Technicien MAS, fin de contrat le 13/06/2022

10) HORAIRES D'ETE

Une modification des horaires est envisagée sur les périodes du 14 juillet 2022 et du 15 août 2022.

En 2021, le casino avait fermé à 5 h du matin les 12, 13 et 14 août 2021.

Le restaurant avait également modifié ses horaires.

Nous informons le Comité Social et Economique que pour le restaurant les horaires sont fixés comme suit :

- Mercredi 13 juillet : fin à 23 h
- Jeudi 14 juillet : fin à 15 h service du midi
- Dimanche 14 août : fin à 23 h
- Lundi 15 août : fin à 15 h service du midi

11) REDUCTION BILLET ANNUEL SNCF

Le « billet congé annuel » vous permet de bénéficier une fois par an d'une réduction d'au moins 25% sur un billet de train aller-retour, y compris de TGV. La réduction porte sur un aller-retour d'au moins 200 km. Elle n'est possible qu'une fois par an pour la même personne.

Voici les démarches à effectuer pour en bénéficier :

- Le voyageur doit remplir le formulaire téléchargeable en ligne via l'adresse suivante : <https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/billet-conges-annuels>

Il comporte notamment une attestation à faire remplir à l'employeur.

- Les voyageurs doivent joindre au formulaire leur attestation de sécurité sociale et fournir les cartes d'identité et le livret de famille des membres de votre famille bénéficiant de la réduction.

La réduction peut être portée à 50 % du prix du billet si vous réglez au moins la moitié de vos billets avec des chèques vacances.

Pour toute information complémentaire, les salariés sont invités à se rapprocher d'une gare.

12) SALON DU CSE

Le salon du CSE aura lieu les 29 et 30 septembre 2022 à la foire exposition de Nantes.

Des conférences et ateliers gratuits animés par des experts dans 7 secteurs d'activités : avantages aux salariés, chocolats, vins et gastronomie, divertissements et billetterie, fonctionnement du CSE, missions économiques et sociales, organisation d'évènements et arbres de Noël, vacances et voyages.

En complément des conférences sont organisées autour des missions d'élus (réunions, PV, règlement intérieur, règles des heures de délégation, etc.) et les impacts de la crise sanitaire et économique sur leur mandat : le renouvellement à venir du CSE, la CSSCT et ses missions, les règles URSSAF, le dialogue social, les impacts de la loi santé au travail, la BDESE, le rôle des élus, etc.

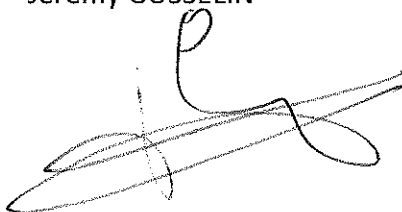
Les dépenses engendrées par la visite d'un salon CSE (transport, repas, etc.) peuvent être prises sur le budget de fonctionnement.

13) QUESTIONS DIVERSES

- Référent Harcèlement sexuel et agissements sexistes : Anne GICQUIAUD
- Référent COVID : Didier MAHE
- Le Blues sur la plage + feu d'artifice aura lieu le 8 août 2022, et la Patrouille de France le 26 août 2022
- Places de stationnement durant la saison : suite à une question concernant les difficultés de stationnement autour du casino pour les salariés, 2 places pourront être occupées par des salariés dans l'allée de la maison qui se situe en face du casino côté parking. Le covoiturage devra être privilégié.

Le Président déclare la séance levée à 17h04

Pour le Casino de Pornichet
Jérémy GOSSELIN



Pour le Comité social et Economique
Leslie MAILLARD, Secrétaire

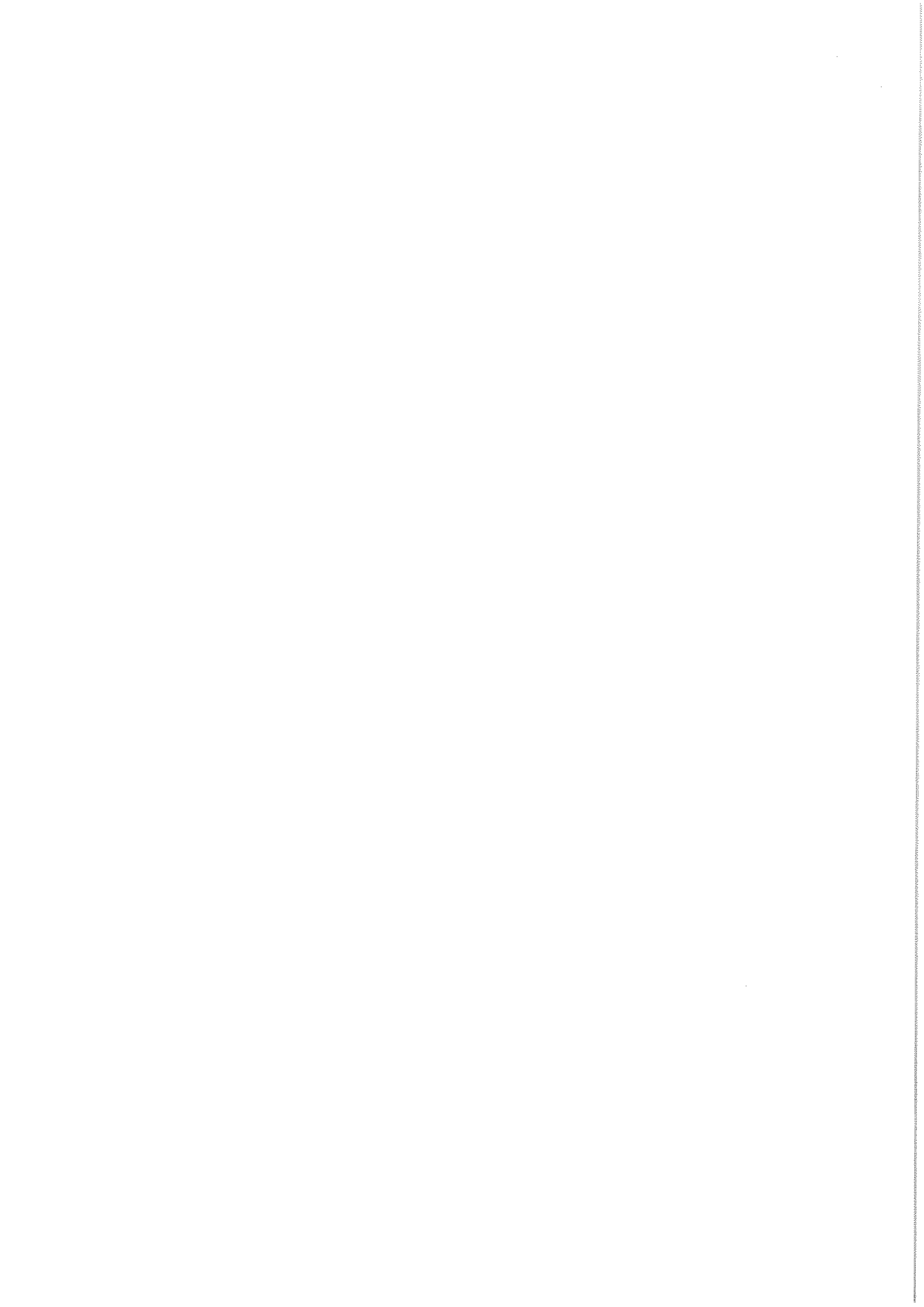


DE NOVEMBRE 2021 OCTOBRE 2022

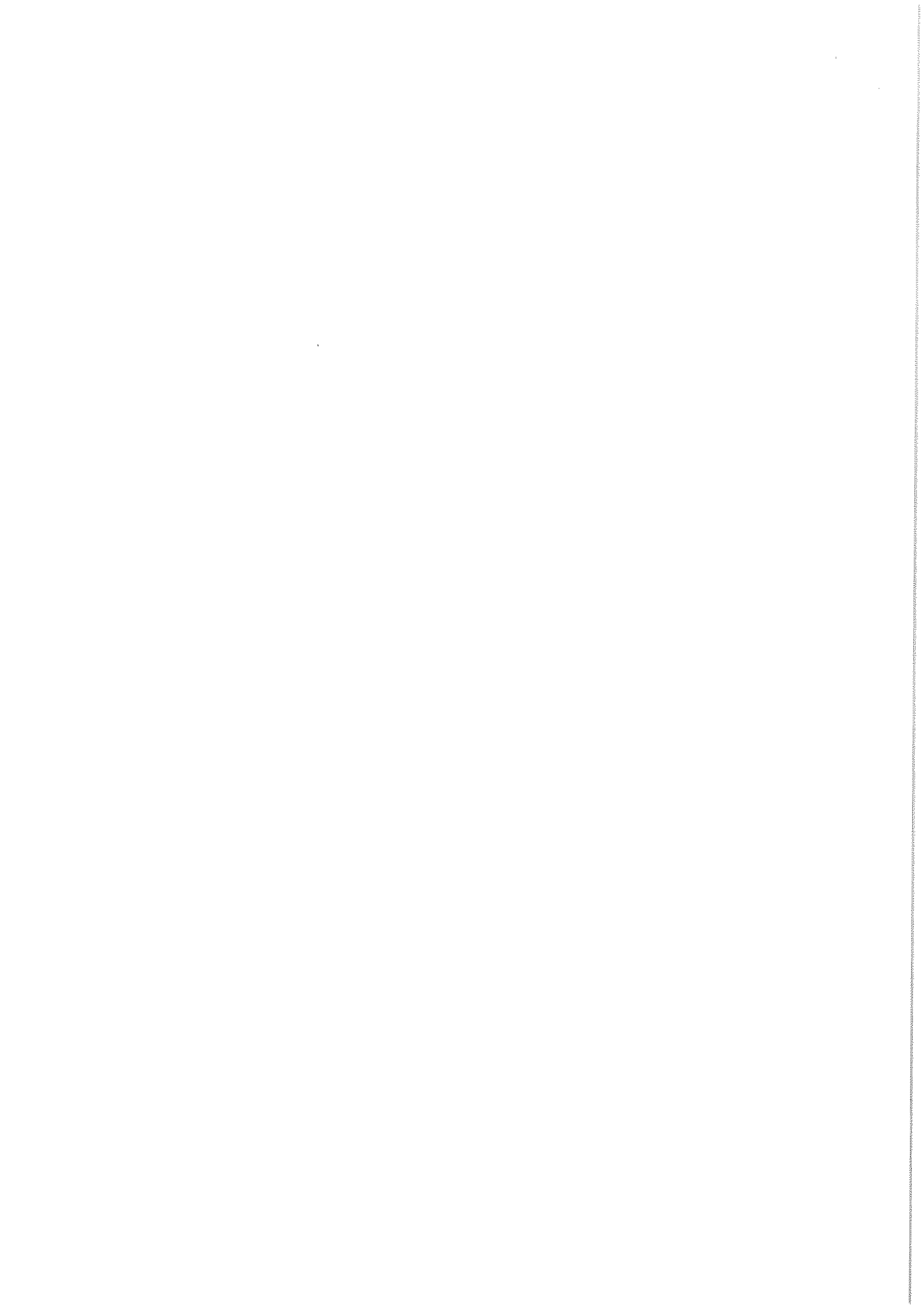
SUBVENTION DU COMITE D'ENTREPRISE	5 922,24 €
REPARTITION DE LA SUBVENTION :	
BUDGET D'ŒUVRES SOCIALES	2 785,85 €
BUDGET DE FONCTIONNEMENT	2 276,02 €
TITRES RESTAURANT NON UTILISES	860,37 €

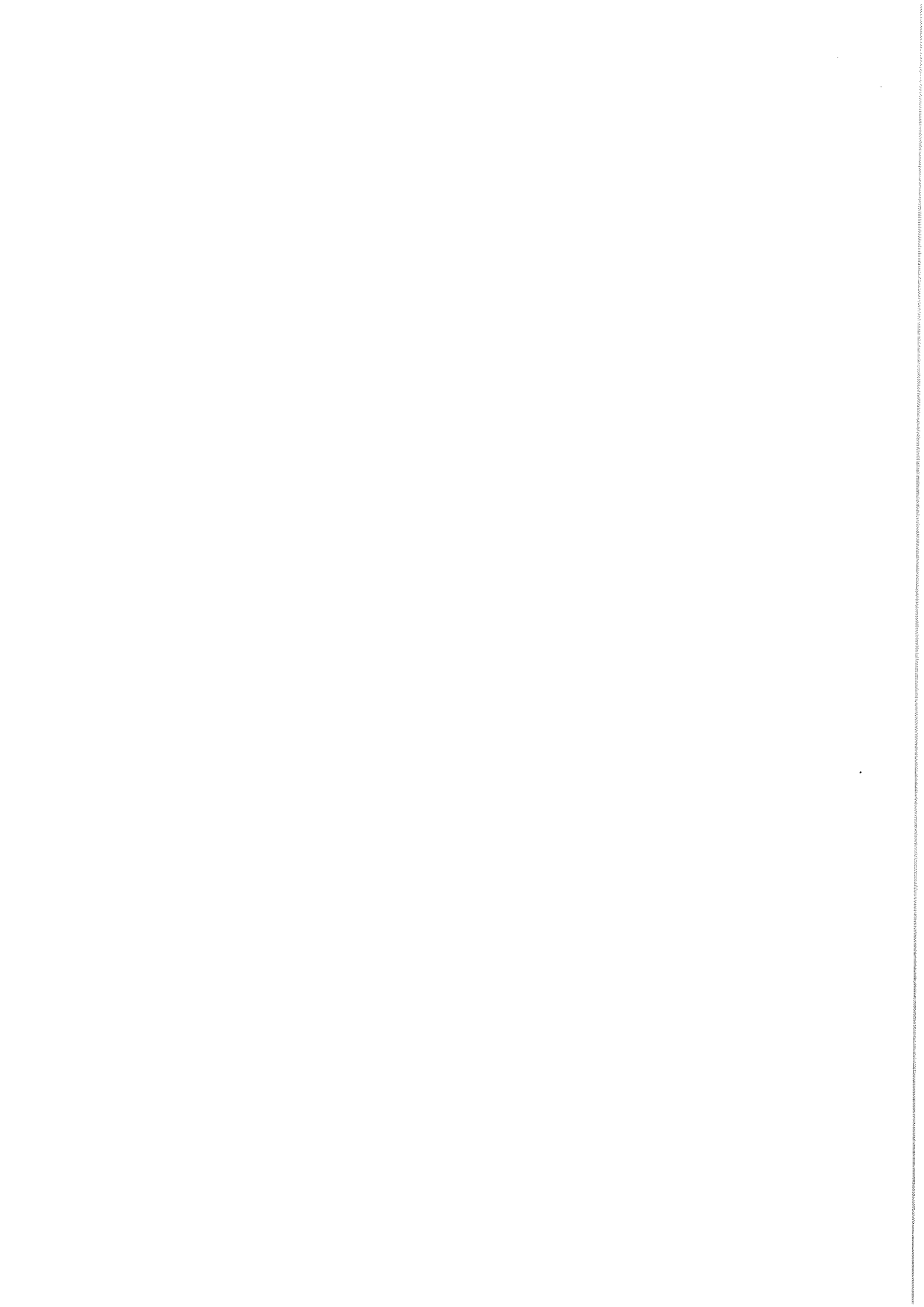
**Le calcul de la subvention se fait par rapport à N-1
(C'est-à-dire calcul du 01/11/2020 au 31/10/2021)**

Pas de versement fait pour l'instant au CSE



	LIBELLES	DEBITS	CREDITS	SOLDE
	AU 31/10/2021			11 072,94 €
déc-21	0577530 EDENRED	3930,00		
	0577531 EDENRED FRAIS	18,00		
	0577532 JEFF DE BRUGES	751,50		
janv-22	0577533 PASS TIME	135,00		
févr-22	REMISE CHEQUES PASS TIME		135,00	
	REMISE CHEQUES CINEMA CINEVILLE		35,40	
	REMISE CHEQUES CINEMA CINEPRESQU'ILE		30,00	
	VERS ESP CINEMA CINEVILLE		45,00	
	VERS ESP CINEMA CINEVILLE		14,00	
mars-22	0577534 MONBANA	96,45		
avr-22	REMISE CHEQUE PISCINE		36,20	
	REMISE CHEQUE MONBANA		96,45	
mai-22	VERS ESP CINEMA CINEVILLE		45,00	
	VERS ESP CINEMA CINEVILLE		0,20	
	REMISES CHEQUE CINEPRESQU'ILE		30,00	
	FRAIS ENVOI CHEQUIER	1,73		
	VERS ESP CINEMA CINEVILLE		2,00	6609,51
	SOLDE AU 15/06/2022	4932,68	469,25	6609,51





RECAPITULATIF DES VENTES DE TICKETS DE CINEMA DE NOVEMBRE 2021 A OCTOBRE 2022

	CINEVILLE	CINPRESQU'ILE	TOTAL
au 31/10/2021	35	36	71
de nov21 à oct 22	0	0	0
au 31/10/2022	24	12	36
nombre de tickets restant	11	24	35
PARTICIPATION DE CE	24,00 €	12,00 €	36,00 €

TOTAL VENDUS

141,60 €

60,00 €

201,60 €

